



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

RA-06

Dépistage des contre-mesures de surveillance technique

Juill. 2026



Évaluation des risques

Risk Assessment

RA-06 – Dépistage des contre-mesures de surveillance technique (PcEE)

Énoncés :

Avoir recours à un dépistage des contre-mesures de surveillance technique aux [Affectation : lieux définis par l'organisation] [Sélection (un choix ou plus) : [Affectation : fréquence définie par l'organisation]]; lorsque les événements suivants se produisent : [Affectation : événements ou indicateurs définis par l'organisation]].

Responsable : Aucun

Discussion :

Le dépistage des contre-mesures de surveillance technique est un service exécuté par du personnel qualifié dans le but de détecter la présence de dispositifs et de méthodes de surveillance technique et de relever les lacunes de sécurité technique qui pourraient servir à mener des tentatives de pénétration technique des installations en cause. Le dépistage des contre-mesures de surveillance technique permet également d'évaluer la posture de sécurité technique de l'organisation et des installations et d'inclure des examens visuels, électroniques et physiques internes et externes de ces installations. Les mesures de dépistage fournissent de l'information pouvant servir aux évaluations des risques et permettant de signaler les brèches susceptibles d'être exploitées par des adversaires.